

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité de payer par carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Une société étrangère ne doit présenter une demande de permis extraprovincial modifié que si elle a changé de dénomination dans son autorité législative ou si l'autorité législative responsable a changé en raison d'une prorogation. Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour mettre à jour l'adresse de la société, le mandataire aux fins de signification, l'adresse électronique officielle ou l'activité principale. Afin de modifier ces renseignements, veuillez déposer une [Rapport initial/Avis de modification/Rapports annuels par une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions – formulaire numéro 5285](#) en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* (LREPM).

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante. Veuillez prendre note que vous avez besoin de l'information des points 4 à 6 selon les renseignements que vous modifiez.

1. Dénomination, numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et adresse électronique officielle.
2. Clé de l'entreprise. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le ministère qui détermine les pouvoirs associés à la personne morale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [clé de l'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
4. Nouvelle dénomination proposée. **Si la dénomination de la personne morale doit être modifiée**, vous avez besoin d'un rapport de recherche de nom Nuans axé sur l'Ontario pour la nouvelle dénomination proposée. Veuillez conserver le rapport Nuans au siège de la personne morale. Vous devrez fournir ces renseignements :
 - Le numéro de référence du rapport Nuans;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
5. **Si l'autorité législative responsable doit être modifiée**, la nouvelle autorité législative responsable.
6. Attestation du statut juridique* délivrée par le gouvernement de l'autorité législative responsable et signée par un de ses représentants autorisés, indiquant les éléments suivants :
 - Nom de la personne morale;
 - Date de constitution ou de fusion;
 - Autorité législative à laquelle la personne morale est assujettie;
 - Mention que la société est une entité valide et existante.

***Remarque :** Si l'autorité législative responsable ne délivre pas d'attestation du statut juridique, la société doit obtenir un avis juridique d'un avocat autorisé à exercer dans cette autorité législative, énonçant tous les renseignements précédents; il doit être joint à la demande.

7. Date à laquelle la société a été autorisée à déposer cette demande par une résolution.
8. Frais de 150 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministère des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque : La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

Remplir le formulaire

Renseignement sur la personne morale

Veillez saisir le nom actuel de la personne morale, le NEO, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de la société qui dépose les statuts de modification.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer cette modification.

La dénomination doit être la même que celle figurant dans les dossiers du Ministère. Cette dénomination est celle qui apparaît sur le permis extraprovincial délivré par le Ministère à cette société.

Vous devez indiquer l'adresse électronique officielle inscrite au Ministère. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et à celle de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire.

Si votre adresse électronique officielle a changé, vous devez en informer le ministère en déposant une [Rapport initial/Avis de modification/Rapports annuels par une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions – formulaire numéro 5285](#) en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* (LREPM). Vous pouvez inclure le dépôt en vertu de la LREPM avec ce formulaire lorsque vous postez votre demande.

Coordonnées

Veillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Nouvelle dénomination de la société

Cochez la case de la dénomination de la personne morale seulement si vous devez modifier la dénomination de la personne morale.

Une société étrangère qui modifie son permis extraprovincial doit indiquer sa dénomination de personne morale comme elle apparaît sur l'attestation du statut juridique de son autorité législative responsable. Un permis extraprovincial modifié ne sera pas délivré à une société étrangère dont la dénomination est identique à celle déjà utilisée par une société en Ontario. Pour de plus amples renseignements concernant la demande de permis, veuillez consulter l'avis applicable.

Avant d'obtenir un rapport Nuans axé sur l'Ontario, vous pouvez effectuer une recherche dans les dossiers du ministère à l'adresse ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario pour voir si votre dénomination est déjà utilisée par une autre personne morale.

Un rapport Nuans est nécessaire pour s'assurer qu'aucune autre entreprise ontarienne n'a la même dénomination. Le rapport Nuans ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt de la demande de permis. À titre d'exemple, les demandes soumises le 28 novembre pourraient être étayées par un rapport de recherche de nom Nuans daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Votre nouvelle dénomination de la personne morale doit être identique à la recherche de nom effectuée dans Nuans. Indiquez dans ce formulaire la dénomination recherchée dans Nuans, le numéro de référence du rapport Nuans et la date à laquelle le rapport a été généré. Vous devez conserver le rapport Nuans au siège de la personne morale. Veuillez ne pas l'envoyer avec le formulaire.

Nouvelle autorité législative

Cochez la case autorité législative si vous déclarez un changement d'autorité législative régissant la société. L'autorité législative responsable est l'autorité qui régit le territoire où se trouve la société.

Inscrivez le nom de la nouvelle autorité législative telle qu'elle apparaît sur l'attestation du statut juridique.

Attestation du statut juridique

Si la société modifie sa dénomination ou l'autorité législative responsable, elle doit fournir une copie de l'attestation du statut juridique fournie par la nouvelle autorité responsable. Veuillez joindre une attestation de statut juridique avec votre demande.

Date de résolution

Indiquez la date de la réunion au cours de laquelle les administrateurs de la société ont adopté une résolution autorisant la société à faire cette demande.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par la personne désignée.

Signatures

Le présent formulaire doit porter la signature d'un administrateur ou d'un dirigeant de la personne morale. Veuillez indiquer le nom complet et le poste des personnes physiques (p. ex., administrateur, président ou secrétaire) et vous assurer que le formulaire est signé par la personne désignée à côté de son nom avant de poster le formulaire.

Soumission du formulaire

Une fois que vous avez rempli le formulaire, imprimez-le, obtenez la signature requise, joignez tous les documents nécessaires et envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact :

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Direction des services centraux de production et de vérification
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement, la clé d'entreprise ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devrez** effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.**

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande est reçue en ordre par le Ministère. Vous pouvez demander une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la

date du rapport NUANS soit valide, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095